

COVID-19 : POINT DE SITUATION COMMUNICATION DE MADAME LE MAIRE

Après les annonces gouvernementales il y a quelques jours, la commune se retrouve en première ligne du déconfinement.

Avec la réouverture des écoles, tout d'abord, dont la reprise sera progressive à compter du jeudi 14 mai.

Dans ce délai contraint, nous avons engagé un travail intense avec l'ensemble de la communauté éducative. Elus, services communaux, enseignants, associations de jeunesse, représentants de parents d'élèves... Tous mobilisés pour faire face à cette situation sans précédent.

Cette reprise de l'école appelle des solutions équilibrées, qui prennent en compte les contraintes de chacun, mais en même temps les efforts de tous afin que l'essentiel soit préservé : la sécurité des enfants et de tous les adultes qui interviennent auprès d'eux. La commune contribuera d'ailleurs à favoriser l'enseignement à distance et l'encourage pour encore quelques temps, dans les familles pour lesquelles cette expérience se déroule bien.

La commune s'engage également dans la fourniture de masques à destination de la population. La distribution pour les enfants ainsi que pour les personnes vulnérables et âgées a déjà commencé. La distribution à l'ensemble de la population se mettra en place dès réception de ces masques. Nous mettons tout en œuvre afin que chaque habitant dispose le plus rapidement d'un masque.

La commune a par ailleurs transmis une demande dérogatoire auprès de la préfecture afin d'autoriser l'accès aux plages du territoire.

Mon engagement comme celui de tous nos élus locaux, reste sans faille. Nous continuons d'œuvrer chaque jour afin de garantir des conditions de sécurité optimales à la population tout en lui assurant des services publics efficaces et un cadre de vie se rapprochant au mieux de la normale.

Yveline Druetz
Maire de La Hague

DISTRIBUTION DES MASQUES A LA POPULATION

- **12 000 masques en tissu homologué catégorie 2 à destination de l'ensemble de la population.**

Afin de doter chaque habitant d'un premier équipement, la commune a passé commande il y a plusieurs semaines. En raison de la demande exponentielle sur le territoire national, nous sommes confrontés, comme de nombreuses autres collectivités, à l'impossibilité des fournisseurs d'assurer les livraisons aux dates prévues. C'est pourquoi la commune a fait le choix de ne pas communiquer de date.

Les modalités de distribution de ces masques (1 par personne du foyer) seront précisées dès réception.

- **Distribution de 750 masques en tissu pour les 6-11 ans.**

En parallèle des 12 000 masques commandés à un fournisseur, la mairie de la Hague a passé commande auprès de 2 couturières professionnelles de la commune afin de confectionner des masques adaptés aux enfants. Ces masques adaptés à la morphologie des plus jeunes sont très difficiles à trouver dans le commerce. Il n'a pas été passé de commande pour les moins de 6 ans puisque, pour des raisons de sécurité, le port du masque leur est interdit.

La distribution a commencé depuis mardi 12 mai.

Pour une question d'organisation et de gestion des stocks, ces masques ne sont distribués qu'à la mairie de la Hague, aux horaires d'ouverture habituels.

Les personnes qui souhaitent récupérer ces masques devront présenter un livret de famille ou tout autre justificatif prouvant la composition du foyer.

- **Des kits fournis aux commerçants.**

Afin de faciliter la reprise d'activité des commerçants sur le territoire, la mairie a offert à chacun d'entre eux des kits contenant des masques jetables ainsi que du gel hydroalcoolique.

- **Conception de masques supplémentaires par les couturiers/couturières bénévoles.**

En complément de la commande de 12 000 masques, la commune de La Hague a fait appel à des bénévoles afin de doter les habitants de masques supplémentaires en tissu.

Un certain nombre des kits à concevoir sont fournis par l'association Fil et Terre, Latitude Manche ainsi que le département. Afin de compléter le stock nécessaire pour équiper la population, la commune a également conçu des kits clés en main pour les confier aux bénévoles.

A ce jour, ce sont une centaine de volontaires qui conçoivent en ce moment même ces masques.

La distribution de ces masques a déjà commencé. Ces masques en tissu non homologués sont prioritairement distribués aux personnes vulnérables référencées par le CCAS (83 personnes) ainsi qu'aux 513 personnes âgées de plus de 80 ans qui recevront leurs masques dans leur boîte aux lettres. Un second masque, homologué de marque Saint-James, leur est également fourni.

D'autres habitants seront équipés au fur et à mesure de l'arrivée de ces masques.

Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. **02 33 01 93 48**

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

REOUVERTURE DES ECOLES

La reprise progressive de l'école débutera ce jeudi 14 mai pour les GS, CP et CM2. Celle-ci sera ensuite étalée dans le temps pour les différents niveaux de la façon suivante :

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Pour les TPS et PS
Jeudi 14 mai	Du lundi 18 mai	Lundi 25 mai	Lundi 25 mai ou Mardi 2 juin
GS / CP / CM2 uniquement	CE2 / CM1 en plus des enfants de la semaine précédente	MS / CE1 en plus des enfants des 2 premières semaines	Les TPS/PS feront l'objet d'une étude particulière pour la date et les conditions de reprise. Information des familles le lundi 18 mai

La commune contribuera à favoriser l'enseignement à distance et l'encouragement pour encore quelques temps, dans les familles pour lesquelles cette expérience se déroule bien.

L'organisation de cette reprise repose sur un nombre très important d'agents, en appui des enseignants, afin de préparer les sites scolaires et périscolaires. Les associations de jeunesse de La Hague sont aussi mobilisées aux côtés de la commune et des équipes enseignantes : Familles rurales, Flotonn'Hag, HVL, MJVA, Phare, Vitanim'hag...

Un guide pratique sur la réouverture des écoles a été transmis aux parents via le kiosque famille et est consultable également sur le site internet de la commune : www.lahague.com

Les éléments spécifiques à chaque école sont communiqués aux familles par les directeurs d'écoles.

DEMANDE DEROGATOIRE POUR LA REOUVERTURE DES PLAGES

Mme le Maire a fait ce lundi 11 mai une demande officielle auprès de la préfecture de la Manche pour autoriser l'accès aux plages du territoire à la population.

Si cette demande est acceptée, elle permettrait les promenades, la pêche à pied ou bien encore la pratique des sports individuels. Des mesures de précaution vont être prises afin de sécuriser les différents accès et gérer les flux.

Une communication sera faite par la commune dès que la réponse de la préfecture sera connue.

LES SERVICES DE LA COMMUNE A DISPOSITION DES HABITANTS

Les accueils de la mairie de la Hague ainsi que de la Maison des Services Publics sont ouverts depuis lundi 11 mai.

Mairie de la Hague :

- Du lundi au jeudi de 8h00 à 12 h00 et de 13h30 à 17h30
- Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Téléphone : 02 33 01 53 33

MSP :

- Du lundi au jeudi de 8h00 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Téléphone : 02 33 01 83 90

En dehors de ces horaires, la permanence est toujours assurée par le numéro Vert mis en place par la commune (**0 800 840 888**) pour faire face à la situation de crise sanitaire.

Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. **02 33 01 93 48**

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex